



**Analyse « Coûts-bénéfices »
du service production de plants sains de pomme de terre
Groupe Fifata à Madagascar**



Etude réalisée avec le soutien technique et financier de :



Auteur :

Jean-Jacques LOUSSOUARN

Le 27 février 2023

Table des matières

| | |
|--|-----------|
| 1. Introduction - Présentation | 3 |
| 2. Rappel du principe | 3 |
| 3. La méthode utilisée..... | 3 |
| 3.1. La mise en place d'un groupe Expert | 3 |
| 3.2. La production du schéma d'organisation des données à produire : cadrage du service, historique et fonctionnement | 4 |
| 4. La valeur économique créée au niveau de l'OPR VFTV – Synthèse | 12 |
| 4.1. Le coût complet et le coût payé par les producteurs :..... | 12 |
| 4.2. L'analyse des résultats par la répartition des produits du service :..... | 13 |
| 4.3. Analyse de l'efficacité économique de la mise en place de cette filière de production..... | 14 |
| 5. Extrapolation au niveau du groupe FIFATA | 15 |
| 6. Conclusion | 18 |
| Annexe : Précision sur la logique et les notions comptables..... | 19 |

1. Introduction - Présentation

L'analyse « coûts-bénéfices » du service production de plants sains de pommes de terre correspond au souci de compléter par une analyse économique quantitative les enseignements d'études qualitatives conduites sur les avantages de la mise en place de ce service pour les producteurs.

Une telle approche économique vise à :

- Mesurer la contribution du service à l'amélioration du niveau de vie des producteurs accompagnés par les différentes organisations professionnelles constitutives de Fifata ;
- Evaluer sa viabilité économique aux différents niveaux organisationnels en vue d'assurer sa pérennité ;
- Evaluer son impact économique sur les producteurs et leurs organisations ;
- Être également un tableau de bord et un outil de communication au service des différentes instances de gouvernance du conseil agricole œuvrant au sein de Fifata.

2. Rappel du principe

Il consiste à rapprocher le coût d'un service et les bénéfices (avantages) économiques (marge brute supplémentaire, production en plus) qu'il engendre.

Cela se traduit par 4 questions :

- Combien coûte le service ?
- Combien rapporte-t-il au producteur et aux organisations qui le mettent en place ?
- Est-il utile et rentable pour les différents acteurs et donc pérenne dans le temps ?
- Quels sont son impact et sa reconnaissance par les membres de Fifata et par les partenaires, bases de son développement ?

3. La méthode utilisée

Elle s'appuie sur l'étude économique précise de cette activité au niveau d'une OPR spécialisée dans l'appui technico-économique des activités de production, le cas étudié ici est celui de l'OPR VFTV, situé dans la région Vakinkankaratra. C'est sur la base de ses résultats que seront évalués par extrapolation l'impact économique de cette filière au niveau national (Fifata, cf. § 5).

Pour mener cette étude, cinq étapes de travail ont structuré la démarche :

1. Mise en place d'un groupe Expert,
2. Production du schéma d'organisation des données à produire,
3. Collecte des données,
4. Construction d'un outil de traitement des données,
5. Traitement des données.

3.1. La mise en place d'un groupe Expert

Composé de plusieurs acteurs ayant créés ou ayant en charge le fonctionnement actuel du service, ce groupe a eu pour mission de :

1. Repréciser les données relatives à la mise en place du service et à son cadrage.
2. Décrire son schéma actuel de fonctionnement afin de repérer les instances, acteurs et circuits d'information et de production.
3. Définir les indicateurs fiables et les modes de calcul permettant de mener cette analyse économique.
4. Procéder à une analyse critique, à la vérification et l'interprétation des résultats.

3.2. La production du schéma d'organisation des données à produire : cadrage du service, historique et fonctionnement

3.2.1. Historique

L'initiative « production de plants sains de pomme de terre » a été portée et gérée en direct par Ceffel (organisation paysanne, membre du groupe Fifata, spécialisée dans la recherche appliquée en production végétale et arboriculture) au cours de la période 2013-2015. Grâce au travail de mise en réseau du groupe Fifata et à une forte demande des producteurs en régions, cette innovation a progressivement essaimé dans toutes les régions d'intervention de Fifata et à partir de 2009 dans la région Vakinankaratra concernée par cette étude grâce à l'accompagnement du Ceffel. Le service couvre aujourd'hui 8 régions et concerne 109 paysans multiplicateurs.

VFTV est l'une des OPR techniques, membre de Fifata, qui a pris le relais du service de production de plants sains de pommes de terre et mis en place le système d'organisation locale existant aujourd'hui.

Les coûts de mise en place (cf. § 325.1) ont été mesurés sur la base de la contribution du Ceffel et de VFTV à cette action (2013 à 2015).

| Périmètre et description du service | |
|---|------|
| Nom de l'OP porteuse du service | VFTV |
| Année de référence de description du service | 2019 |
| Nombre de producteurs multiplicateurs de semences | 26 |
| Nombre de producteurs utilisateurs du service | 145 |

3.2.2. Périmètre du service

Les effets de ce service sur les producteurs sont le fruit d'une synergie entre les différents acteurs de la filière au sein du Groupe Fifata (GF). Ce travail cherche à mesurer les bénéfices obtenus grâce au service de production de plants de pomme de terre au niveau des producteurs de consommation, utilisateurs finaux du service. Ces bénéfices sont issus d'un ensemble d'investissements pour la mise en place du service et de changements auprès des producteurs à la suite de l'accompagnement du GF, pour développer la filière :

1. Les investissements au Ceffel ;
2. La mise en place d'un réseau de producteurs multiplicateurs de semence (PMS) ;
3. L'utilisation de variétés améliorées ;
4. Les changements de techniques de production (fertilisation, luttés contre les maladies, itinéraire technique) ;
5. La coordination du dispositif par les OPR et UFC ;
6. Le service de commercialisation.

Dans la partie « bénéfice » seront considérées les composantes 3 et 4 du service. En effet, sans le service (en technique traditionnelle), les facteurs limitant la production sont :

1. Le flétrissement bactérien et le mildiou
2. L'accès aux variétés saines et résistantes.

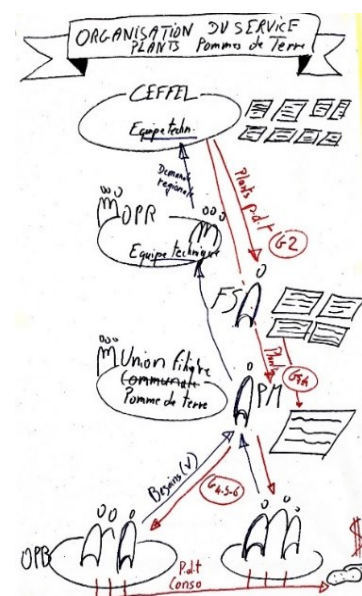


Figure 1 Organisation du service d'approvisionnement en plants sains (Auteur : AD)

VFTV met en œuvre pour ses membres (les unions communales) des services dont celui de développement de la production de pomme de terre de consommation à partir de semences sélectionnées indemnes de maladies.

Pour cela, l'OPR VFTV a mis en place 26 Paysans multiplicateurs de semences (PMS) qui assurent la multiplication de plants sains produits par le Ceffel.

C'est au niveau de cette OPR qu'a été menée cette étude.

Le groupe expert a déterminé que les activités production de plants sains ont un impact prépondérant sur le niveau et la qualité de la production : ce sont donc ces activités qui ont été étudiées. En précisant les fonctions et les process (informations et produits) mis en œuvre pour chaque acteur, on détermine les points de collecte des informations et la structuration des comptes de résultat de l'action pour chaque instance. Leur consolidation permet d'en déduire les indicateurs et résultats économiques.

Dès lors, c'est sur cette base que les informations techniques et économiques ont été collectées auprès des différents acteurs pour calculer les coûts et les produits.

Par ailleurs, il importe de distinguer 3 niveaux de collecte et d'analyse :

1. Le calcul des coûts-bénéfices des producteurs de pomme de terre de consommation ;
2. La mesure des résultats économiques des instances porteuses du service : Ceffel, OPR, producteur multiplicateur de plants ;
3. La mesure des coûts de mise en place du service par le Ceffel : expérimentations préalables, formation, mise au point du process et des prestations. Ces coûts sont amortis sur 10 années et sont inclus dans le coût complet.

3.2.3. Méthode de calcul du bénéfice pour le producteur

La mesure de l'impact économique d'un service aux producteurs se heurte souvent à l'absence de références fiables collectées auprès des producteurs. C'est pourquoi, il a été nécessaire de construire une autre approche permettant de mesurer cet impact.

Ainsi, il a été décidé que la donnée la plus fiable est la quantité annuelle de plants sains produits par les producteurs multiplicateurs de plants.

De ce fait, le mode de calcul suivant a été défini par le groupe Expert :

Méthodologie de calcul du bénéfice producteur :

Pour cette étude, il a été défini que la donnée fiable dont dispose le Ceffel est la quantité de plants produits (G2, G3, G4, G5, G6) (pratique en œuvre au sein du groupe Fifata) par les producteurs multiplicateurs (PMS) par année depuis 2015. Ces données sont issues des bilans annuels de campagne avec les PMS.

1) Estimation de la production totale des producteurs de consommation grâce au service :

Les variétés utilisées ont un rendement moyen de 250 kg/are, la quantité semée est de 25 kg/are. Pour passer de la quantité de plants produits par les PMS à la production totale de consommation, on déduit la quantité de plants produits de 10 % (qui est le taux de perte liée au stockage) pour avoir la **quantité de plants vendus**. On divise ensuite la quantité de plants vendus aux producteurs par la quantité moyenne semée pour obtenir la **surface cultivée**. En multipliant la surface cultivée par le rendement moyen par région, on obtient la production totale.

2) Estimation de la production sans service :

Les variétés utilisées, sans service, sont des variétés locales dont la plus connue est BANDY AKAMA. Pour obtenir la production théorique sans service, on se base sur le rendement moyen avec la technique traditionnelle 70 kg/are, on considère que la quantité semée est la même.

3) Production supplémentaire grâce au service :

Il s'agit de faire la différence entre la production estimée grâce au service et la production théorique sans service.

4) Chiffre d'affaires avec et sans service :

Pour cette étape, on va multiplier la production estimée, avec et sans service, avec le prix moyen des variétés sur le marché. On obtient, le gain équivalent en chiffre d'affaires en faisant la différence entre ces deux valeurs.

5) Bénéfice du service :

Pour obtenir le bénéfice généré par le service, on va déduire la contribution des utilisateurs pour accéder au service : coût d'achat des plants et la cotisation à l'union filière communale

A l'issue de ces étapes, on obtient le mode de calcul ci-après pour l'OPR VFTV.

Pour estimer l'impact technico-économique pour le producteur, on peut procéder de la façon suivante (les surfaces sont exprimées en ares) :

- Impact technique : calcul de la surface utilisée (en ares) pour la production quantité de semences vendue par les PMS / 25 kg de l'are.
- Calcul de la production totale avec des plants sains = surface X 250 kg
- Calcul de la production avec la technique traditionnelle = surface X 70 kg

| |
|--|
| Production supplémentaire = production avec des plants sains – production en technique traditionnelle. |
|--|

- Impact économique :

| |
|---|
| Production supplémentaire (en kg) x prix de vente moyen par commune = Produit supplémentaire en Ar. |
|---|

- Coûts du service pour le producteur (Pdt consommation) = achats des semences saines + cotisation à l'UC.

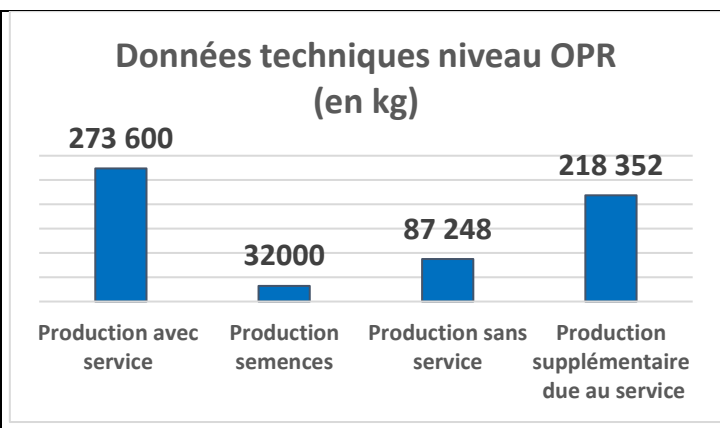
- Calcul de la marge supplémentaire sur coûts du service en Ar =

| |
|--|
| Produit supplémentaire (en Ar) – Coûts du service pour le producteur |
|--|

3.2.4. Les résultats pour les producteurs de l'OPR VFTV (Année 2019)

Données techniques

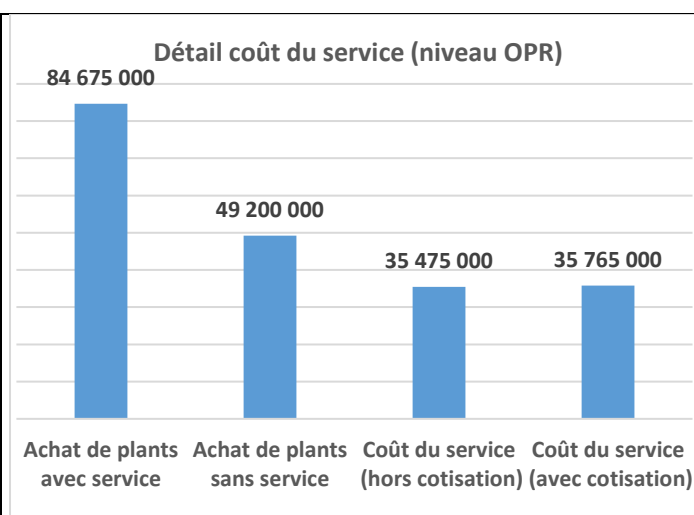
| Données techniques (OPR) | Production (en kg) |
|---|--------------------|
| Production avec service | 273 600 |
| Production semences | 32 000 |
| Production sans service | 87 248 |
| Production supplémentaire due au service | 218 352 |



La production avec service se traduit ici par une production supplémentaire de 213 352 kg de pommes de terre de consommation au niveau de l'OPR. Cela se traduit par les résultats économiques suivants.

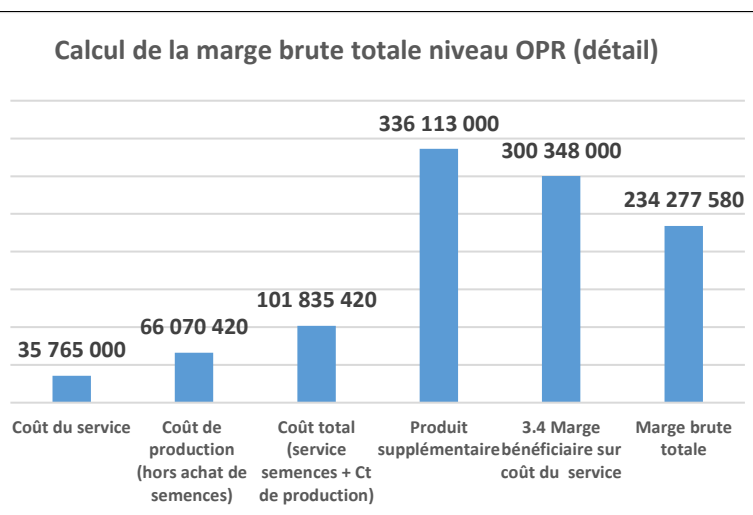
En termes de coûts

| calcul du coût du service (détail niveau OPR) | |
|---|------------|
| Cotisation | 290 000 |
| Achat de plants avec service | 84 675 000 |
| Achat de plants sans service | 49 200 000 |
| Coût du service (hors cotisation) | 35 475 000 |
| Coût du service (avec cotisation) | 35 765 000 |
| Coût du service avec cotisation/producteur | 246 655 |

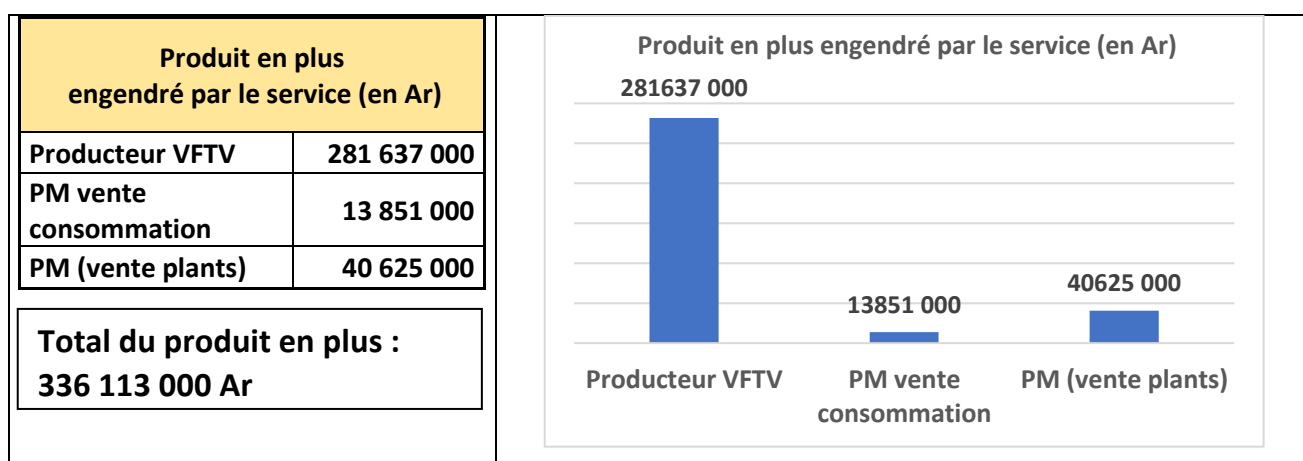


En termes de marge brute pour l'ensemble des producteurs au niveau de l'OPR

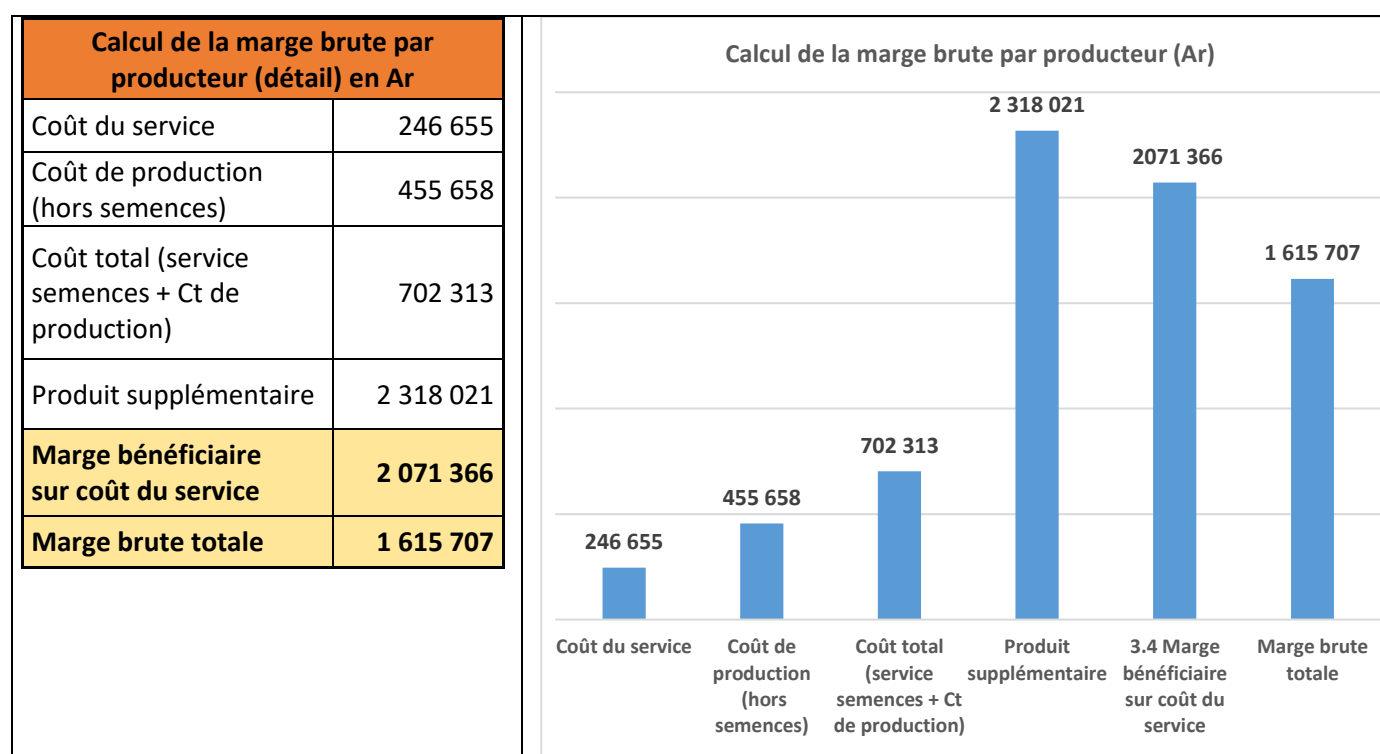
| Calcul de la marge brute totale niveau OPR (détail) en Ar | |
|---|--------------------|
| Coût du service | 35 765 000 |
| Coût de production (hors achat de semences) | 66 070 420 |
| Coût total (service semences + Ct de production) | 101 835 420 |
| Produit supplémentaire | 336 113 000 |
| Marge bénéficiaire sur coût du service | 300 348 000 |
| Marge brute totale | 234 277 580 |



Répartition produit en plus entre producteurs de consommation et paysans multiplicateurs



En termes de marge brute par producteur de pomme de terre de consommation



Le tableau suivant résume ces résultats au niveau de l'OPR

| Synthèse des résultats économiques producteurs (niveau OPR) | |
|--|-------------|
| 3.2 Total produits supplémentaires permis par le service (Ar) | 336 113 000 |
| 3.1 Coût total service aux producteurs | 35 765 000 |
| Total marge bénéficiaire du service sur coûts du service (produits supplémentaire - coût du service) | 300 348 000 |
| 3.4 Marge bénéficiaire sur coût du service moyenne par producteur | 2 071 366 |
| 3.5 Marge brute totale | 234 277 580 |
| 3.6 Marge brute par producteur | 1 615 707 |
| Coefficient multiplicateur pour le producteur (pour 1 Ar dépensé) base marge brute (MB/Ct total du service) | 6,55 |

3.2.5. Détermination des coûts et produits du service plants sains de pomme de terre (niveau OPR)

Elle se fait sur la base de l'organigramme opérationnel formalisé.

En déterminant les coûts et produits du service, on peut :

- Calculer son coût réel
- Déterminer si le modèle économique est viable.

Pour déterminer le coût complet, il importe, d'une part, de mesurer les coûts de mise en place (Ceffel et VFTV) qui donneront lieu à un amortissement et d'autre part, de calculer les coûts de fonctionnement aux différents niveaux : Ceffel, CFTV, PMS.

Le mode de calcul de ce coût est le suivant :

Coût complet =

Coûts de fonctionnement des différents niveaux : Ceffel, OPR VFTV, Paysans-multiplicateurs de semences + Coûts de mise en place du service amortis sur 10 ans.

3.2.5.1. Les coûts de mise en place

Pour établir les coûts complets (les plus précis possibles), il importe d'intégrer aux coûts de fonctionnement, les amortissements des investissements matériels et immatériels qui ont permis la conception et la mise en place du service.

| Coût total de mise en place du service (2019-Ar) | | | |
|--|------------|------------|-------------|
| Coûts Ceffel | 2013 | 2014 | 2015 |
| Réalisation Ceffel (quote-part) | 12 253 336 | 21 214 661 | 24 077 486 |
| Charges spécifiques PDT | 22 089 809 | 16 709 254 | 19 247 431 |
| Coût total mise en place Ceffel | | | 115 591 977 |
| Coût VFTV | | | |
| Charges liées à la PDT (quote-part) | 1 755 450 | 1 567 100 | 1 548 600 |
| Total mise place VFTV | | | 4 871 150 |
| Coût total mise en place (Ceffel + CFTV) | | | 120 463 127 |
| Amortissement (10 ans) | | | 12 046 313 |

Pour cela, en s'appuyant sur l'historique, il a été convenu de :

1. Reprendre au niveau du Ceffel, la quote-part des charges de fonctionnement de l'activité production de plants sains de pomme de terre des années 2013 à 2015 sur la base d'une affectation des charges globales proratisées auxquelles s'ajoutent les charges de l'activité plants sains de pomme de terre, sur la même période (calculées sur la base de la quote-part VFTV). Il est utile de noter que lors de la réalisation de l'étude l'élaboration de la méthode d'identification des coûts a consommé du temps de l'équipe, c'est pour cette raison qu'il importe de la formaliser pour qu'elle soit opérationnelle lors de la prochaine étude.
2. Comptabiliser les charges de l'OPR VFTV affectables au développement de cette activité sur le terrain.

Ainsi, le coût de mise en place s'élève à 120 046 127 Ar (30 011 €). C'est sur cette base qu'est calculé le montant de l'amortissement annuel basé sur une durée de 10 années. Il s'élève à 12 046 313 Ar/an (3 011 €).

Remarque : dans les autres régions d'intervention de Fifata, le service s'est développé au sein d'OPR existantes depuis plusieurs années, le coût de mise en place du service est donc inférieur dans les autres régions).

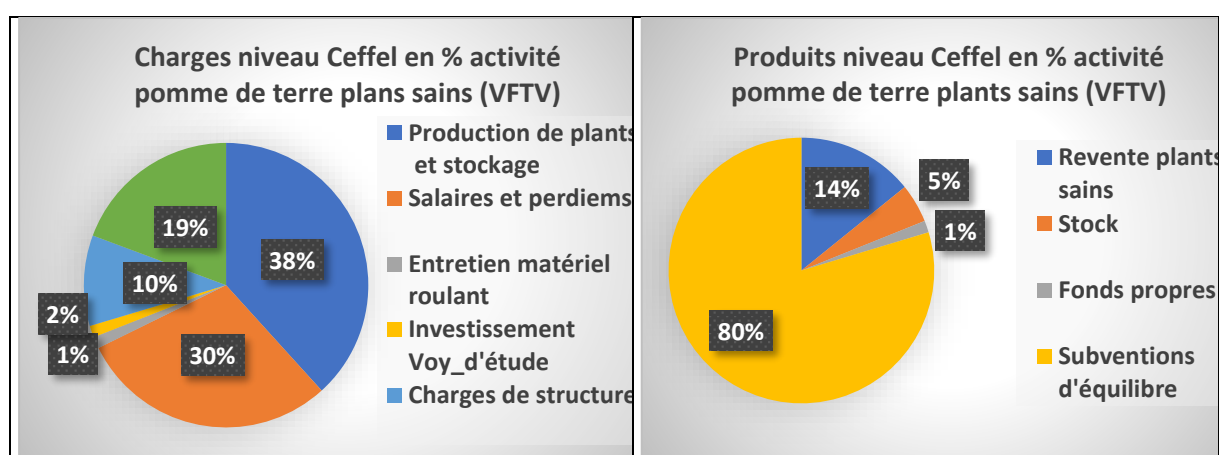
3.2.5.2. Les coûts et les produits de fonctionnement du service

Le principe retenu est de mesurer les coûts et les produits de chaque instance contribuant à la réalisation du service en s'appuyant sur le schéma de fonctionnement établi par le groupe Expert.

Cela permet d'identifier les coûts, les produits et d'établir un compte de résultat pour chacune des 3 instances : le Ceffel, l'OPR VFTV, le paysan multiplicateur.

Compte de résultat de l'activité au niveau du Ceffel :

| Compte de résultat synthétique activité pomme de terre plants sains Ceffel (Ar) 2019 | | | |
|---|-------------------|--|-------------------|
| Charges (Ar) | | Produits (Ar) | |
| Production de plants et stockage | 24 275 901 | Revente plants sains | 9 000 000 |
| Salaires et perdiems | 18 680 176 | Stock | 3 000 000 |
| Entretien matériel roulant | 832 806 | Fonds propres | 910 000 |
| Investissement Voyages d'étude | 846 296 | Subventions d'équilibre | 50 517 635 |
| Charges de structure | 6 535 375 | | |
| Activité filière & prorata PdT | 12 257 080 | | |
| Total des charges | 63 427 635 | Total des produits | 63 427 635 |
| Résultat du service | 0 | Total des subventions dans le fonctionnement du service (Ar) | 50 517 635 |
| Coût moyen Ar/Kg semences | 15 857 | Niveau d'autonomie financière vis-à-vis des subventions (%) | 20,35 % |



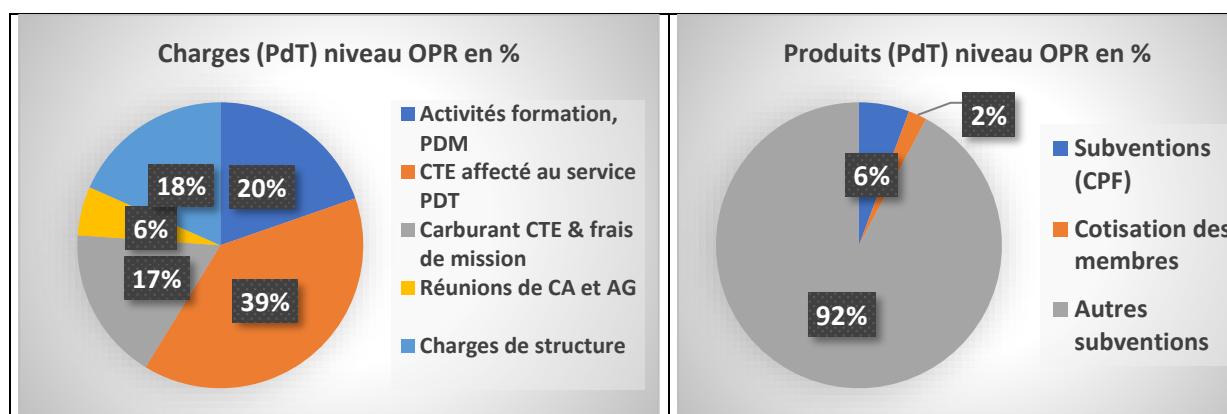
Analyse et réflexions :

1. Un service autonome financièrement à 20 % (80 % de subvention).
2. Les subventions couvrent principalement la production et le stockage de plants sains.
3. Le coût moyen du kg de plants sains à ce niveau est de 15 857 Ar et est revendu à prix subventionné à hauteur de 3 000 Ar/kg aux paysans démultiplicateurs, ce qui constitue un avantage réel pour les producteurs et justifie la part conséquente de subvention.

4. Cette situation peut néanmoins questionner sur l'équilibre à terme de cette filière et pose le débat du financement global de la filière en période de croisière dans la période actuelle.
5. A ce sujet, il importe néanmoins de préciser qu'en 2023, sur la base des résultats de la présente étude, des investissements vont être réalisés au Ceffel pour accroître la capacité de production. Cela permettra de réduire les coûts unitaires (production de plants sains et amortissement) du fait des économies d'échelle qui seront possibles.
6. Par ailleurs, une réflexion sera engagée sur la prise en charge progressive d'une part plus importante des coûts par les membres. Sur ce point il faut néanmoins noter que dans de nombreux pays, les travaux de recherche appliquée (rôle du Ceffel) et de mise au point d'un matériel végétal de qualité (sélection, souches indemnes de maladies) bénéficient d'aides publiques.

Le compte de résultat de l'OPR VFTV :

| Compte de résultat synthétique activité pomme de terre plants sains - niveau OPR VFTV (Ar) 2019 | | | |
|--|-------------------|---|-------------------|
| Charges (Ar) | | Produits (Ar) | |
| Activités formation, PDM | 2 719 591 | Subventions (CPF) | 787 225 |
| CTE affecté au service PDT | 5 400 000 | Cotisation des membres | 290 000 |
| Carburant CTE & frais de mission | 2 400 240 | Autres subventions | 12 743 196 |
| Réunions de CA et AG | 764 800 | Prélèvement par l'OPR sur les ventes de PDT de consommation | 1 000 000 |
| Charges de structure | 2 535 790 | | |
| Total des charges | 13 820 421 | Total des produits | 14 820 421 |
| Résultat du service | 1 000 000 | Total des subventions dans le fonctionnement du service (Ar) | 13 530 421 |
| | | Niveau de financement par les subventions (%) | 91,30 % |

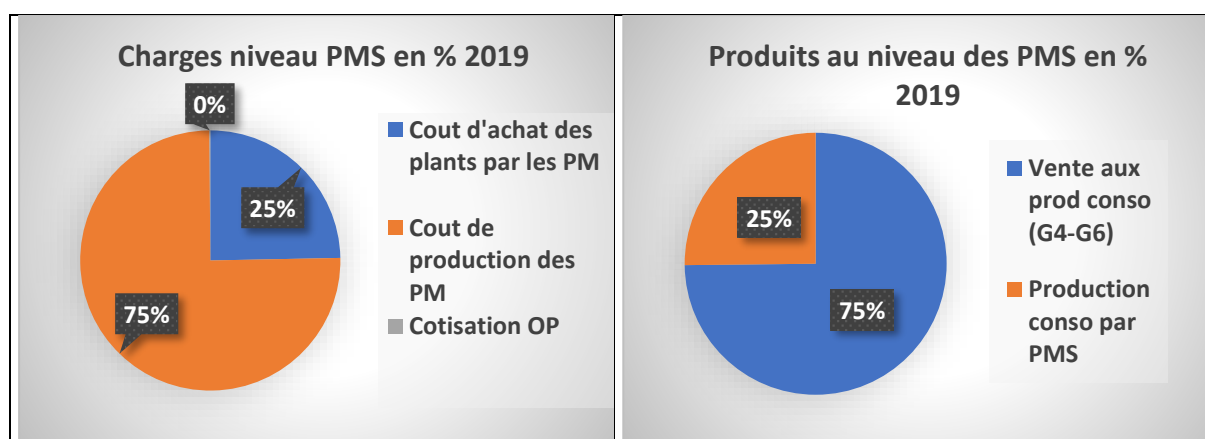


Analyse et réflexions :

1. Un service très dépendant des subventions au niveau de l'OPR.
2. Le rôle de l'OPR est ici très important car c'est à ce niveau que s'organise la mise en place et le développement de la production : formation, approvisionnement des PM.

Le compte de résultat au niveau des Paysans multiplicateurs de semences (cumul tous PMS)

| Compte de résultat synthétique activité pomme de terre plants sains - niveau PMS VFTV (Ar) 2019 | | | |
|--|-------------------|------------------------------|-------------------|
| Charges (Ar) | | Produits (Ar) | |
| Cout d'achat des plants par les PM | 12 000 000 | Vente aux prod conso (G4-G6) | 68 625 000 |
| Cout de production des PM | 36 560 000 | Production conso par PMS | 23 085 000 |
| Cotisation OP | 52 000 | | |
| Total des charges | 48 612 000 | Total des produits | 91 710 000 |
| Résultat du service | 43 098 000 | | |
| Résultat par producteur multiplicateur | 1 657 615 | | |



Analyse et réflexions :

1. Un service autonome financièrement au niveau des Producteurs multiplicateurs de plants et rémunérateur, ce qui est un élément essentiel de la pérennité du service et de ses possibilités de développement.
2. Par ailleurs, le PMS est aussi producteur de pommes de terre de consommation, ce qui lui apporte des revenus complémentaires à ceux de son activité de PMS.
3. Un bon équilibre économique à ce niveau (avec un résultat par producteur de 1,591 million d'Ar/an) est aussi un gage de qualité de la semence produite pour les producteurs de pomme de terre de consommation et un gage de durabilité du service au niveau local.

4. La valeur économique créée au niveau de l'OPR VFTV – Synthèse

4.1. Le coût complet et le coût payé par les producteurs :

Le cumul des charges de fonctionnement des 3 niveaux se traduit par un montant annuel (2019) de 125,86 millions d'Ar auxquels il faut ajouter le montant de l'amortissement des coûts de mise en place de 12,046 millions d'Ar.

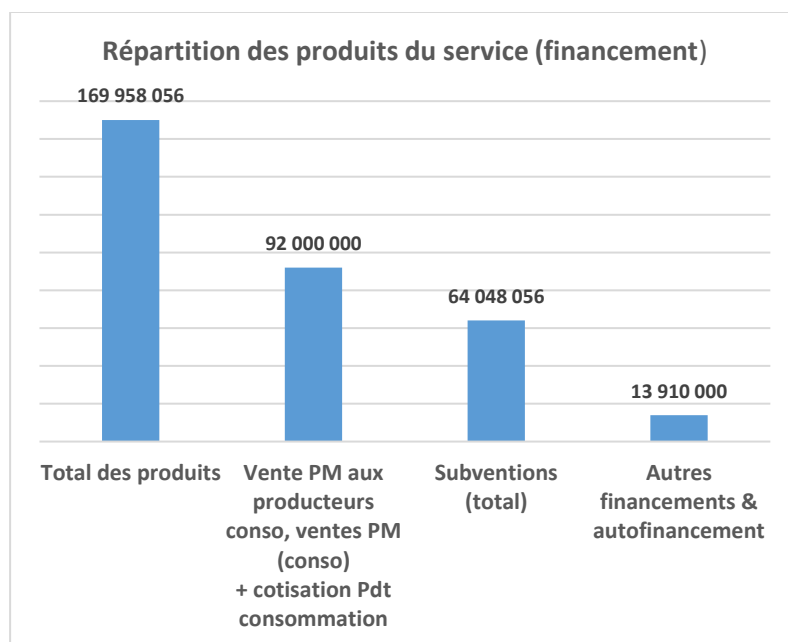
Le coût complet de l'année 2019 est donc de 137 millions d'Ar.

Sur ce coût, 84,6 millions d'Ar (61 %) sont pris en charge par les producteurs de pomme de terre, le reste des charges est couvert par des subventions. Toutefois cela ne prend pas en compte les résultats des producteurs de semences (41 millions d'Ar).

| Le coût de fonctionnement complet et le coût payé par les producteurs (financement) Ar-2019 | | |
|---|-------------|---------|
| Coût de fonctionnement complet | 125 860 056 | |
| Amortissement Coût de mise en place | 12 046 313 | |
| Coût complet année | 137 906 369 | |
| Coût payé par les producteurs | 84 675 000 | 61,40 % |
| Prise en charge par subventions (hors résultats PM) | 53 231 369 | 38,60 % |

4.2. L'analyse des résultats par la répartition des produits du service :

| Répartition des produits du service (financement) | | |
|---|-------------|---------|
| Total des produits | 169 958 056 | 100 % |
| Vente PM aux producteurs conso, ventes PM (conso) + cotisation Pdt consommation | 92 000 000 | 54,13 % |
| Subventions (total) | 64 048 056 | 37,68 % |
| Autres financements & autofinancement | 13 910 000 | 8,18 % |



Mesure de la part de financement assurée par les producteurs :

L'ensemble des produits des différents niveaux (Ceffel, OPR, et PMS) total est de 170 millions d'Ar

Le financement assuré par :

- Les subventions pour 38 %,
- Les producteurs qui assurent 54,13 % du financement global.
- Le reste 8,19 % correspond à de l'autofinancement.

4.3. Analyse de l'efficacité économique de la mise en place de cette filière de production

| Coût complet global du service (Ar-2019) | | Total de la valeur générée par le service | |
|---|--------------------|--|-------------|
| 1.1 reprise du coût global du service (fonctionnement sur une année) | 125 860 056 | 2.2 Produit supplémentaire permis par le service | 336 113 000 |
| 1.2 Total coût total de mise en place du service (à amortir) | 120 463 127 | 2.3 Total Marge supplémentaire sur coût total du service | 198 206 631 |
| 1.3 Amortissement de la mise en place | 12 046 313 | 2.4 Total Marge brute producteurs | 234 277 580 |
| 1.4 Total coût complet du service soit 1.1 + amortissement 1.3 | 137 906 369 | | |

Le coût complet du service, tel que défini § 325, s'élève pour l'année 2019 à 137,9 millions d'Ar. Trois indicateurs permettent de mesurer sur une année l'efficacité économique de ce dispositif (richesse supplémentaire produite par comparaison avec la dépense engagée) :

- Le produit supplémentaire permis par le service s'élève 336 millions d'Ar et représente **2,44 fois** le montant de la dépense engagée.
- La marge brute dégagée de 234 millions d'Ar, ce même coefficient est de **1,70**.
- Pour un producteur, la marge brute supplémentaire (richesse créée) moyenne est de 1,615 millions d'Ar pour un coût global (service + production) de 702 313 Ar soit un coefficient multiplicateur de **2,3**.
- Si on compare cette même **marge brute (indicateur de la richesse créée) au financement public accordé à cette action**, on peut constater que le coefficient multiplicateur de la dépense est de **3,66** (64 millions dépensés et 234 millions de marge brute supplémentaire).
- **1 Ar de dépense publique (subvention) génère donc une richesse nouvelle de 3,66 Ar.**

| Mesure des impacts économiques et calcul de taux de rentabilité des dépenses engagées (en AR) | | | |
|--|-------------------|---|------|
| 3.2 Impact économique Produit supplémentaire du au service | 336 113 000 | Taux de rentabilité : produit en plus / coût complet du service | 2,44 |
| 3.3 Impact économique pour les producteurs, calcul : Marge brute supplémentaire - coût complet producteur | 234 277 580 | Taux de rentabilité Coefficient multiplicateur : Marge Brute supplémentaires producteurs/Coût complet du service | 1,70 |
| 3.4 Marge brute supplémentaire par producteur | 1 615 707 | Taux de rentabilité pour un coût global = service + coût de production de 702 313 Ar | 2,30 |
| 3.5 Mesure de l'impact économique pour la dépense publique, calcul : Marge brute supplémentaire totale producteurs - subventions | 170 229 524 | Taux de rentabilité Coefficient multiplicateur dépense publique : Marge Brute supplémentaire totale producteurs/subventions | 3,66 |
| Total subventions | 64 048 056 | | |

Analyse et réflexions (année 2019 VFTV) (en résumé)

1. Le service mis en œuvre permet une production supplémentaire dans cette région de 336 millions d'Ar bénéficiant aux producteurs de pommes de terre de consommation.
2. Le coût complet (amortissement inclus) prenant en compte les coûts de tous les échelons intervenant dans cette action s'élèvent sur l'année étudiée à 138 millions d'Ar.
3. Il en résulte une marge globale sur ces coûts de service de 198 millions d'Ar.
4. On peut mesurer l'efficacité économique de la dépense totale permettant cette action par le coefficient multiplicateur de la dépense qui ici est 2.44 : pour 1 Ar dépensé, on obtient un produit en plus de 2.44 Ar.
5. Ce coefficient est de 2,3 pour le producteur si on prend comme base la marge brute supplémentaire moyenne générée (1,615 millions d'Ar) pour un coût du service de 702 313 Ar (moyenne annuelle 2019).
6. On peut en déduire une bonne efficacité économique pour les producteurs.

5. Extrapolation au niveau du groupe FIFATA

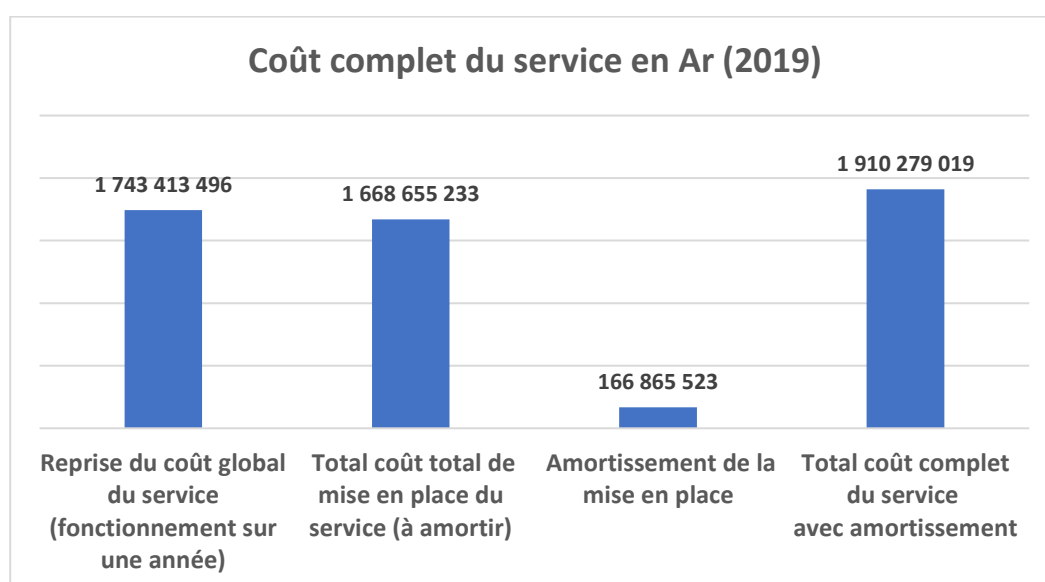
Le service plants sains de pomme de terre mis en œuvre par le Ceffel, l'OPR VFTV est aussi mis en place par d'autres OPR membres de Fifata. C'est pourquoi, il a semblé opportun de faire une projection au niveau du groupe pour avoir une évaluation de l'impact de ce service au niveau de Fifata.

Pour faire cette évaluation, les mêmes principes de calcul que ceux utilisés pour VFTV ont été appliqués, à savoir : collecte des informations auprès des autres acteurs de Fifata et application des bases et modes calculs utilisés pour l'OPR VFTV (surfaces, rendements, évaluation des produits supplémentaires et marges, calcul des coûts) en se basant sur les références établies par cet OPR et le Ceffel.

Ainsi, les résultats de l'OPR VFTV ont été calculés sur la base d'une vente de 4 000 kg de semences (donnée de référence choisie comme base de l'étude cf.§ 323). L'extrapolation qui suit est faite sur la base d'une commercialisation de 55 408 kg de semences réalisée par les différentes entités de Fifata en 2019. Par ailleurs, il importe de préciser que l'amortissement calculé pour VFTV a servi de base au calcul qui suit, ce qui a sans doute pour effet de minorer un peu les résultats obtenus.

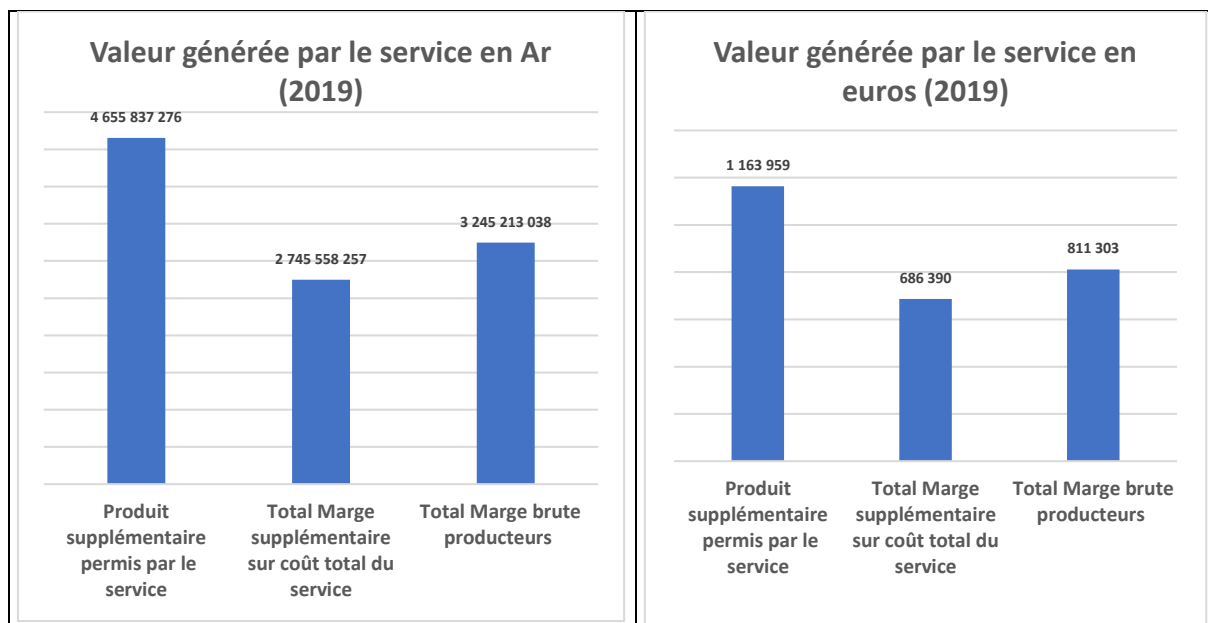
Les tableaux et graphiques suivants formalisent les résultats nationaux.

| Coût complet global du service (Ar-2019) | Extrapolation Fifata | Total de la valeur générée par le service | Extrapolation Fifata en Ar | Extrapolation Fifata en euros |
|--|----------------------|--|----------------------------|-------------------------------|
| Reprise du coût global du service (fonctionnement sur une année) | 1 743 413 496 | Produit supplémentaire permis par le service | 4 655 837 276 | 1 163 959 |
| Total coût total de mise en place du service (à amortir) | 1 668 655 233 | Total Marge supplémentaire sur coût total du service | 2 745 558 257 | 686 390 |
| Amortissement de la mise en place | 166 865 523 | Total Marge brute producteurs | 3 245 213 038 | 811 303 |
| Total coût complet du service avec amortissement | 1 910 279 019 | | | |



En termes de coûts :

Le détail du calcul des coûts à ce niveau fait apparaître un coût de fonctionnement annuel de 1,743 milliard d'Ar, une charge de mise en place du dispositif (cf. § 325.1) de 1,668 milliard d'Ar. L'amortissement de cette charge initiale sur 10 ans se traduit par un amortissement annuel de 166 millions. De ce fait, le coût complet pour l'année 2019 s'élève à 1,910 milliard d'Ar.



En termes de valeur générée :

Le produit supplémentaire généré est de 4,655 milliards d’Ar (1,163 millions d’euros) en 2019 avec une marge sur coût du service de 2,745 milliards d’Ar (686 000 euros) et une marge brute de 3,245 milliards d’Ar (811 000 euros) générés par les producteurs de Fifata (2000 bénéficiaires du service environ).

Ces chiffres permettent de situer, en plus des données d’impact économique détaillées pour l’OPR VFTV, l’ampleur de l’impact économique du développement de cette filière de production dans le cadre de Fifata avec l’appui du Ceffel d’une part et le développement de la production sur le terrain réalisé par le réseau des différentes OP d’autre part.

6. Conclusion

Il est utile de rappeler ici quelques objectifs de l'étude formalisés dans la note de travail « Analyse économique du service d'approvisionnement en plants sains de pomme de terre » du 5/09/2022.

L'étude coût-bénéfice du service de plants sains de pomme de terre s'inscrit dans le cadre de l'étude d'impact du programme TransFert (2015-2023) : « dans ce cadre, un des objectifs qui a guidé la démarche est le suivant : approfondir la dimension économique du service en termes d'impact sur l'utilisateur (bénéfice), de rentabilité pour les OP (coût) et de viabilité économique (équilibre coût-bénéfice) ».

En reprenant ici l'essentiel des observations qui ressortent de ce travail, on peut indiquer de façon synthétique les points suivants :

- Les résultats économiques obtenus au niveau de producteurs, tant les multiplicateurs de plants que les producteurs de pommes de terre de consommation, font apparaître un équilibre économique satisfaisant qui se traduit par une marge brute supplémentaire significative au regard des coûts engagés à ce niveau pour ces producteurs.
- Aux 2 autres niveaux organisationnels (OPR et Ceffel), au regard de la question posée sur la viabilité économique des différents niveaux (imbriqués de façon systémique dans la production du service), le fait significatif est le financement important par les subventions de ces 2 niveaux (80 % et 91 %). Cette situation, qui s'explique par la nécessité d'investissements matériels et humains pour la création d'une telle filière et l'accompagnement de son développement. Il s'agit de l'effet levier des subventions qui se traduit ici de façon significative au niveau des producteurs. La création de richesse supplémentaire est indéniable et prometteuse de grands développements. En l'absence de ces moyens, il aurait été impossible de construire ce dispositif.

Enfin, il faut noter (cf.§ 352.2 Ceffel) que cette situation va évoluer du fait des investissements qui seront réalisés par Ceffel en 2023 (laboratoire et serres). Ceux-ci permettront une production plus importante et donc une réduction des coûts par économie d'échelle.

Toutefois, se pose la question de la durabilité de cet appui financier. Sur ce point, une réflexion sur le modèle économique futur est sans doute à conduire (affectation plus importante des charges sur les producteurs). Une autre solution à terme pourrait être la mise en place progressive d'un fonds de développement professionnel (ex : cotisation sur la production finale) qui, avec le développement de la production, pourrait venir se substituer en partie aux subventions. Celles-ci pourraient alors être affectées à de nouvelles actions de mise en place de nouvelles filières.

Sur ce point, au risque de se répéter, il faut (cf.§ 352.2 Ceffel) néanmoins noter que dans la plupart des pays, les travaux de recherche appliquée (rôle du Ceffel) et de mise au point d'un matériel végétal de qualité (sélection, souches indemnes de maladies) bénéficient d'aides publiques.

Annexe : Précision sur la logique et les notions comptables

Objet : La mise en place d'une comptabilité a pour objectif d'organiser les informations économiques d'une entreprise ou d'une entité économique, pour savoir si les ressources générées par son activité sur une période donnée sont suffisantes pour couvrir les charges et dépenses nécessaires à l'activité (de production ou de service) et éventuellement générer un excédent qui permettra d'investir pour développer l'activité.

Durée d'un exercice comptable : dans la plupart des cas la durée retenue est d'une année, cela permet d'affecter les opérations concernées à cette période.

Les produits :

L'activité génère de la production de biens ou de service qui ont une valeur marchande. Ce sont les produits de l'entreprise sur une période (l'exercice d'un an par exemple). Ces produits peuvent être :

- vendus (ce sont les recettes),
- stockés en attente d'être vendus ou consommés
- consommés directement par la famille quand il s'agit d'une exploitation agricole par exemple
- réutilisés dans le process de production de l'exploitation quand il s'agit de consommations intermédiaires autoproduites : ex les semences.

Les produits rassemblent donc ces 4 formes d'usages de la production d'une période.

Le « produit brut » annuel (CIRAD) = valeur de la production brute agricole estimée au prix du marché, prix sortie ferme (cf. mode d'estimation du prix du marché ci-après). Avec Olympe¹ : produit brut = valeur de la production = quantité totale produite x prix de vente à la ferme (sortie ferme ou farm-gate). **C'est l'équivalent du chiffre d'affaires.**

Les charges : pour produire, il est nécessaire de disposer de ressources directement utilisables (consommations intermédiaires : ex-semences, intrants, poussins), de matériels, de bâtiments (investissements). Ces derniers occasionnent des dépenses souvent importantes lors du démarrage d'une production, c'est pourquoi par convention on répartit celles-ci sur plusieurs exercices. Cela s'appelle **l'amortissement** (c'est une charge calculée qui ne donne pas lieu une dépense annuelle, mais c'est comme une réserve que l'on se fait chaque année pour pouvoir renouveler le matériel quand il ne sera plus utilisable -usé ou obsolète). Les charges comprennent donc, en plus des dépenses de l'année, des provisions calculées comme l'amortissement.

Marge brute : Elle est calculée en déduisant du produit brut annuel (quantité totale produite X prix de vente sachant que la partie stockée en fait partie) les charges proportionnelles principalement liées aux consommations intermédiaires et services extérieurs (salariés temporaires, fermage parcelle).

Marge sur coûts de santé = produit supplémentaire obtenu - les coûts santé (vaccins et traitements)

Pour Madagascar on peut retenir la définition du CIRAD : La « marge brute » = « produit brut » moins les « consommations intermédiaires » ou charges opérationnelles (ou « approvisionnements » dans Olympe), qui disparaissent dans l'acte de production.

Le résultat d'un exercice : il se calcule en déduisant les charges totales, du total des produits.

Capacité d'autofinancement & trésorerie : au résultat de l'exercice on ajoute l'amortissement pour mesurer l'excédent de trésorerie généré au cours de la période et on déduit le remboursement des annuités (de l'exercice) des dettes en cours, il en résulte la trésorerie nette de la période.

¹ Logiciel d'analyse technico-économique des exploitations agricoles